Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426005-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 7 avril 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : néant

Membres en exercice : 27
Membres présents : 27
Membres absents : 0
Procurations : 0
Votants : 27

Caroline LAMOURIC a été élue secrétaire de séance.

---

5 - DESIGNATION DES DELEGUES AU RELAI PETITE ENFANCE

Madame la maire expose :

Conformément aux statuts du Relai petite enfance, son organe délibérant, le comité de pilotage est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, désignés par les conseils municipaux de chacune des communes membres.

Cette structure est un lieu d'informations pour les parents en recherche d'un mode d'accueil (liste des assistantes maternelle, aide à la fonction d'employeur, écoute et conseils) et pour les assistantes maternelles sur leur statut et droits, sur les formations et l'accompagnement à la professionnalisation.

C'est également un lieu de rencontres pour les assistantes maternelles et les enfants, lors des matinées d'éveil organisées sur les six communes du relai (Elven, Saint-Nolff, Monterblanc, Sulniac, Tréffléan et Trédion).

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal et après en avoir délibéré, procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant **à l'unanimité** :

. Marie FEUILLET, titulaire
. Sabrina PASCO, suppléante

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 14 avril 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

